

**Contrat de Ville - Programme 1999 - Aménagement de locaux destinés  
à l'accueil des enfants du quartier des Clairs-Soleils pour des activités  
de loisirs - Participation de la Ville au plan de financement**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre du programme 1999 du Contrat de Ville, la Ville de Besançon et l'Etat ont décidé de retenir prioritairement une opération concernant l'aménagement de locaux, destinés à l'accueil des enfants de 3 à 12 ans pour des activités de loisirs dans le quartier des Clairs-Soleils.

Inscrite dans une opération de réaménagement des communs de l'immeuble situé 67-73 rue Mirabeau par l'Office Public Municipal d'HLM, cette restructuration vise à offrir un espace d'accueil et de loisirs cohérent et permettra de développer un projet d'animation pour les enfants de ce secteur.

Ce projet se décomposerait ainsi :

- Centres de loisirs composés de 2 unités (primaire et maternelle)
- Espace d'accueil et d'information destiné aux familles
- Salle à manger actuelle.

Le coût de cette opération est estimé à 2,5 MF avec la prise en charge du premier équipement. Le plan de financement pourrait s'établir de la manière suivante :

- Ville de Besançon	900 000 F
- Etat	830 000 F
- Caisse d'Allocations Familiales de Besançon	570 000 F
- Département	200 000 F

Bien entendu, la participation financière de la Ville dans cette opération est subordonnée à celle des autres partenaires.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Office Public Municipal d'HLM de Besançon en liaison avec le chef de projet Contrat de Ville et les services municipaux concernés.

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner un avis favorable à la réalisation de ce projet qui serait financé sur plusieurs exercices budgétaires,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires susvisés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 10 novembre 1998.*